

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2021/065

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 26 – PRESENTS : 20

SÉANCE EN DATE DU 15 JUIN 2021

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

**POINT 15 : INFORMATION SUR LA PASSATION DE MARCHÉS DE TRAVAUX EN
APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
(DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE)**

M. André MELY, conseiller municipal, informe l'assemblée des marchés ci-après signés par M. le maire :

**1. ÉCOLE MATERNELLE DU CENTRE :
- RÉNOVATION SALLE D'ÉVOLUTION**

« Les derniers gros travaux de réhabilitation du préau de l'école maternelle datent de 1994.

Le préau avait été agrandi avec la création d'un SAS pour créer un cheminement vers les couloirs sans transiter par la salle d'évolution.

Il est proposé de réaliser une remise à niveau du local devenu vétuste.

Les travaux envisagés comprendront :

Le remplacement du faux-plafond avec pose de luminaires LED gradables

La dépose de l'ancienne moquette murale remplacée par un voile de verre peint

Le remplacement du revêtement de sol en dalles PVC

La création d'un local rangement au niveau de l'ancienne estrade pour pouvoir ranger chaises, structures de gymnastique...

La création d'armoires murales pour mieux ordonner le rangement des équipements et matériels ludiques actuels.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux s'élève à 70.000€ TTC.

Cet aménagement portant sur un établissement recevant du public, une autorisation de travaux devra être soumise au Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Le maître d'ouvrage devra également confier une mission de contrôle technique à un bureau d'étude.

Suite à une consultation d'entreprises et de bureau de contrôle technique passée en la forme d'une procédure adaptée,

Sur avis de la Commission de l'Enseignement, du Périscolaire et des Transports scolaires,

Sur avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 13 avril 2021,

Monsieur le Maire rend compte des marchés qu'il a signé et conclus avec les entreprises suivantes :

- Lot 1 : Plâtrerie / faux-plafond

Entreprise retenue : **2H-D.E.**

Pour un montant de **14.657,00€ HT**

- Lot 2 : Electricité

Entreprise retenue : **PORT CHRISTOPHE ELECTRICITE**

Pour un montant de **5 624,00€ HT**

- Lot 3 : Peinture intérieure

Entreprise retenue : **LEHMANN Michel**

Pour un montant de **6.817,00€ HT**

- Lot 4 : Revêtement de sol

Entreprise retenue : **MILDECOR**

Pour un montant de **13 418,00€ HT**

- Lot 5 : Menuiserie intérieure

Entreprise retenue : **Menuiserie PFIRSCH**

Pour un montant de **11.774,50€ HT**

Mission de contrôle technique comprenant les missions suivantes :

- Mission Hand-ERP : accessibilité des établissements recevant du public
- Mission L : solidité des ouvrages et des éléments d'équipements indissociables
- Mission SEI relative à la sécurité des personnes dans les ERP et IGH

Bureau de contrôle retenu : **ALPES CONTROLES**

Pour un montant de **1.800,00€ HT**

Coût total de l'opération : **54.090,50€ HT** soit 64.908,60€ TTC.

2. AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE L'ÉTANG

Le projet consiste à aménager la rue de l'Etang entre les numéros 25 et 13 à Sarralbe, dans la continuité des travaux réalisés il y a quelques années sur la première partie de la rue.

Sur cette section, d'une longueur de 110 mètres, les eaux de ruissellements ne sont que partiellement collectées et de nombreuses stagnations d'eaux sont présentes sur la chaussée, à proximité immédiate des nouvelles habitations construites ces dernières années.

Le programme des travaux est le suivant :

- renforcement structurel des accotements et réalisation de purges ponctuelles
- pose de caniveaux béton de type waterline de part et d'autre de la chaussée et création de bouches d'égout aux points bas avec raccordements sur les regards existants.
- reprofilage de la chaussée puis mise en œuvre d'un nouvel enrobé en pleine largeur
- raccordements des accotements avec l'existant

Suite à une consultation d'entreprises passé sous la forme d'une procédure adaptée,

Sur avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 28 mai 2021,

Monsieur le Maire rend compte du marché qu'il a signé et conclu avec l'entreprise T.P.D.L. pour un montant de 43 104,96 € H.T. soit 51 725,96 € T.T.C

3. CHEMIN DU KRIECHENBERG - RENFORCEMENT STRUCTUREL ET MISE EN PLACE D'UN ENROBÉ

Le projet consiste à renforcer la structure du chemin du Kriechenberg et mettre en place un nouvel enrobé sur une longueur d'environ 130 ml. Sur cette section à forte pente, juste après les dernières habitations de la rue, le chemin est fortement détérioré. L'eau s'écoule actuellement sur le chemin et le ravine, emportant des pierres dans le réseau d'assainissement par forte pluie.

Dans le cadre du projet, les fossés seront également curés et les accotements repris pour permettre un bon écoulement hydraulique sur ce tronçon.

Suite à une consultation d'entreprises et de bureau de contrôle technique passée en la forme d'une procédure adaptée,

Sur avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 28 mai 2021,

Monsieur le Maire rend compte du marché qu'il a signé et conclu avec l'entreprise T.P.D.L. pour un montant de 19 987,00 € H.T. soit 23 984,40 € T.T.C.

4. REQUALIFICATION DE LA TRAVERSÉE D'EICH – MISSION SPS

Dans le cadre des travaux de requalification de la traversée de EICH, une mission de coordination Sécurité et Protection de la Sante (SPS) doit être confiée à un coordinateur. Cette mission est imposée par le législateur pour limiter les risques induits par le chantier.

Suite à une consultation d'entreprises passée sous la forme d'une procédure adaptée,
Sur avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 28 mai 2021,

Monsieur le Maire rend compte du marché qu'il a signé pour cette mission de coordination SPS avec la société BTPI CONSEILS pour un montant de 6 850,00€ H.T., soit 8 220,00€ T.T.C., pour une durée prévisionnelle de 30 mois. Le mois supplémentaire est facturé 280,00 € H.T. »

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. André MELY, conseiller municipal,

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

En application de la délibération en date du 16 juin 2020 portant délégation de compétences du conseil municipal à Monsieur le Maire,

En application des articles L 2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

A l'unanimité des voix,

- prend acte de ces informations concernant ces marchés signés par M. le Maire.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 17 juin 2021

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 17 juin 2021
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT